Conformément à l'ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour découvrir plus facilement et punir d'une manière plus essicace, dans les cas de petits Larcins et autres, les personnes qui achètent et recèlent des essets volés, a été lu une seconde sois:"

Sur-motion de Mr. Papineau, père, seconde par Mr. Viger, sant Constant Dan dinne D.

Resolu, que le dit Bill soit réséré à un Comité de toute la Chambre.

Resolu, que, Vendredi prochain, cette Chambre le formera en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill. de son contra le de la chambre sur le dit Bill.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se sonnée en Comité de toute la Chambre sur le Bill grossoye du Conseil Législatif, intitulé, « Actè qui continue encore, pour un tems limité, et amende un Acte passé dans la quarante-troisseme année du Régne de Sa Majesté, intitulé, « Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la Loi en cette Province. »

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur adaissé da Chaire, inde Lange da ser let se

Tay of the shock I say of sunday or less on the say of the sand innotes the Mr. Louis Roi a pris la Chaire du Comité, is not to the land of the first

Mr. l'Orateur a repris la Chaire, won ed meige il ens tode la producti

. .

Et Mr. Louis Roi a fait rapport que le Comité avoit passe le Bill en entier sans y saire aucun amendement anomal de la comité avoit passe de la comité avoit passe de la comité avoit passe de la comité destruction de la comité destruction de la comité destruction destruction de la comité des

Sur motion de Mr. Mure, secondé par Mr. Caldwell,

Resolu, que le dit Bill soit maintenant la pour la troissème sois.

Et le dit Bill a été en conséquence lu pour la troisième fois.

Et.